L'hon. M. Lambert: Le ministre ne sera pas présent demain.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA PIRATERIE—LA MODIFICATION DU CODE CRIMINEL

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Ma question s'adresse au ministre de la Justice. Étant donné que le 15 décembre 1970, le Canada a signé la Convention de La Haye qui traite de la piraterie aérienne et étant donné que les lacunes de notre Code criminel ne nous permettent pas de dresser un acte d'accusation approprié à cet égard et étant donné, de plus, que les autres pays occidentaux qui ont signé la Convention de La Haye ont mis au point des mesures législatives ayant trait à la piraterie aérienne, quand le ministre en proposera-t-il une?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Lorsque j'ai parlé de cette mesure, j'ai employé les mots «très bientôt» ou une expression approchante. Je peux dire qu'une inculpation sera lancée contre le pirate de l'air de Calgary. Le Code criminel prévoit des motifs d'inculpation pour immixtion illégale dans le fonctionnement d'un aéronef en vol, pour enlèvement, etc. Nous ne sommes pas restés inactifs. Nous avons signé la convention de La Haye. Nous avons également signé le traité international de Montréal qui traite d'autres atteintes au trafic aérien, et notamment le sabotage. Nous avons négocié un traité à Cuba, ainsi qu'un traité d'extradition des pirates de l'air et nous sommes prêts à conclure un autre traité avec les États-Unis.

M. Woolliams: Je dirai au ministre, avec le plus grand respect, qu'un an s'est écoulé depuis la signature de la Convention de La Haye. Maintenant, déférerait-il aux fonctionnaires de la Couronne le bill C-231, que j'ai proposé il y a près d'un an? Et s'ils l'approuvent, puisqu'il est conforme à la Convention de La Haye, le déposerait-il comme mesure ministérielle, afin que nous ayons au Canada une loi relative à la piraterie aérienne?

L'hon. M. Turner: Nous aurons bientôt une loi. Je signale aux députés que lorsqu'une question semblable est en cause il est essentiel que le droit national et le droit international marchent de front, et nous les faisons progresser ensemble.

M. l'Orαteur: Le temps passe et je demande la collaboration des députés pour limiter les questions supplémentaires. Les sujets importants pourraient être repris demain. Pour l'instant, je donne la parole au député de Surrey-White Rock.

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Barry Mather (Surrey-White Rock): Je voudrais interroger le premier ministre suppléant au sujet d'une déclaration qu'il a faite tout à l'heure, pendant la période des questions, sur l'inquiétude qu'éprouve le gouvernement devant les fuites de renseignements restreints au cabinet dont bénéficient les journaux, et son intention d'y mettre fin. Ce faisant, le gouvernement songerait-il à laisser fuir plus de renseignements restreints au cabinet, en faveur de la Chambre?

L'AGRICULTURE

MESURES VISANT À PALLIER LA PÉNURIE DE BEURRE PRÉVUE POUR LE PRINTEMPS

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, en l'absence de l'honorable ministre de l'Agriculture, j'aimerais poser une question à son secrétaire parlementaire.

Peut-il dire si le ministère de l'Agriculture et la Commission canadienne du lait ont fait des démarches pour importer du beurre en vue de parer à la pénurie prévue pour le printemps?

M. Marcel Lessard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, selon la réponse faite par l'honorable ministre de l'Agriculture à l'honorable député de Saskatoon-Biggar, le 4 novembre, on prévoit que les stocks de beurre ne seront peut-être pas suffisants cet hiver et qu'il sera peut-être nécessaire d'en importer pour satisfaire aux besoins de la consommation pour huit ou dix jours.

Et pour clarifier la réponse du ministre, je voudrais ajouter que celui-ci voulait dire qu'il pourrait s'écouler plusieurs semaines avant que l'on ait besoin d'importer du beurre. Cependant, il existe actuellement une pénurie mondiale de beurre, et afin d'assurer l'approvisionnement du marché canadien, la Commission canadienne du lait est à prendre des mesures afin d'effectuer quelques importations . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois qu'une réponse comme celle-là a pour but de donner des renseignements d'ordre général à la Chambre, et je rappelle à l'honorable secrétaire parlementaire que ces renseignements devraient normalement être donnés à l'appel des motions.

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur?

LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

LE PROJET DE DÉPLACEMENT DU COLLÈGE—LE CAS DES TRAVAILLEURS DU CAP-BRETON

[Traduction]

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre va-t-il nous annoncer aujourd'hui que le Collège de la garde côtière canadienne va rester à l'emplacement actuel, tout à fait approprié d'ailleurs, et qu'il sera doté de nouvelles installations pour l'entraînement?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Il m'est difficile de donner aujourd'hui une telle assurance au représentant de Cape Breton-The Sydneys puisque je n'ai pas encore pu étudier attentivement les instances de son collègue, le député de Saint-Jean-Ouest, qui voudrait voir ce collège installé à Argentia.

Des voix: Oh, oh!

M. Muir: C'est probablement parce qu'il paraît que le ministre songe à déménager le Collège de Sydney ailleurs que mon collègue s'intéresse à la chose, et je ne l'en blâme pas. Maintenant, j'aimerais poser une question supplémentaire. Le ministre peut-il nous dire si lui, le gouvernement ou quelqu'un du ministère des Transports a l'inten-